



FORMULAIRE DE RENSEIGNEMENTS

- NOUVELLES INSCRIPTIONS -

2025-2026

ADRESSE MAIL _____

NOM & PRENOM DU PARENT INDIQUE SUR LE CHEQUE _____

NOM DE L'ADHERENT _____

PRENOM DE L'ADHERENT _____

DATE DE NAISSANCE _____

ADRESSE _____

CODE POSTAL + VILLE _____

NUMERO DE TELEPHONE (POUR PREVENIR EN PRIORITE) _____

AUTRE NUM TELEPHONE (PERE/MERE) _____

<u>INSCRIPTION DANSE MODERN'JAZZ</u>	<u>INSCRIPTION DANSE HIP-HOP</u>
<input type="checkbox"/> EVEILS 1 (2021-2020) 140 €	<input type="checkbox"/> HIP-HOP 1 (2018-2014)/DEBUTANTS 150 €
<input type="checkbox"/> EVEILS 2 (2019-2018) 150 €	<input type="checkbox"/> HIP-HOP 2 (2018-2014) / INTERMED. (cours non débutants) 150 €
<input type="checkbox"/> JUNIORS 1 (2017-2016) 150 €	<input type="checkbox"/> HIP-HOP 3 (2013-2012-2011....) 155 €
<input type="checkbox"/> JUNIORS 2 (2015-2014) 150 €	
<input type="checkbox"/> ADOS1 (2013-2012) (cours non débutants) 165 €	
<input type="checkbox"/> ADOS 2 (2011-2010) (cours non débutants) 175 €	
<input type="checkbox"/> ADULTES (cours non débutants) 175 €	

<u>INSCRIPTION ZUMBA EVEILS/KIDS</u>	<u>INSCRIPTION ZUMBA ADULTES</u>
<input type="checkbox"/> ZUMBA Eveils (2019-2016) 145 €	<input type="checkbox"/> ZUMBA ADULTES (19h30-20h30) 155 €
<input type="checkbox"/> ZUMBA Kids (2015-2012) 145 €	<input type="checkbox"/> ZUMBA ADULTES (20h45-21h45) 155 €

REDUCTIONS PROPOSEES (pour information)

10 € pour 2 **adhérents** au sein de la même famille

15 € pour 3 **adhérents** au sein de la même famille

20 € pour 4 **adhérents** au sein de la même famille

30 € si inscription à 2 disciplines/même adhérent (adultes & enfants)

MODE DE REGLEMENT (Cochez le règlement choisi)

- chèque comptant
 Chèques en 3 fois (encaissement début Octobre, début Novembre, début Décembre)
 chèques vacances, coupons sports
 virement bancaire. Le RIB JSN DANSE :

Code Etablissement	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
13606	00006	03683524000	52
IBAN FR76 1360 6000 0603 6835 2400 052			
BIC AGRIFRPP836			

- espèces
 Carte Sortir (les adhérents n'ayant pas connaissance du montant de leur 'aide Sortir' devront fournir un chèque de l'intégralité de la cotisation (non encaissé avant début Octobre).

=>POUR INFO Les PASS'SPORTS & CHEQUES SPORT NE SONT PAS ACCEPTES

MON ENFANT BENEFICIERA DU TRANSPORT DU CENTRE DE LOISIRS

- OUI NON

JE SOUHAITE RECEVOIR UNE ATTESTATION D'INSCRIPTION POUR REDUCTION C.E./ENTREPRISE

- OUI NON

J'AUTORISE A CE QUE DES PHOTOGRAPHIES (OU VIDEOS) SOIENT FAITES LORS DES COURS ET/OU DU SPECTACLE

- OUI NON

LOI DU 6/01/1978 modifiée 'informatique, fichiers et libertés' – J'autorise la JSN DANSE à traiter et à conserver, dans ses fichiers informatiques, les données me concernant. Je dispose d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour de ces données. La JSN DANSE s'engage à ne pas diffuser ces données à un tiers à l'exception des services de l'Etat si nécessaire.

- OUI NON

LE REGLEMENT INTERIEUR DE LA JSN DANSE (ci-dessous)

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la JSN DANSE qui m'est remis. Je m'engage à/le lire et le respecter /le lire à mon enfant et le lui faire respecter.

Fait à Nouvoitou, le _____

Signature

- Article 1** Les cours de danse Modern'Jazz sont ouverts aux enfants (garçons et filles) à partir de 4 ans et aux Adultes.
Les cours de Zumba 'Adultes' sont ouverts aux jeunes à partir de 16 ans et aux adultes (hommes et femmes)
Les cours de Zumba 'Enfants' sont ouverts aux enfants (garçons et filles) à partir de 6 ans.
Les cours de Hip-hop sont ouverts aux enfants et adolescents (garçons et filles) à partir de 7 ans.
- Article 2** L'adhésion prend effet à compter de la date d'acquiescement de la cotisation dont le montant est fixé par le bureau.
LES ADHERENTS SOUHAITANT S'INSCRIRE EN COURS D'ANNEE REGLERONT LA TOTALITE DE LA COTISATION. En cas d'inscription non finalisée (formulaire en ligne renseigné, fiche d'urgence fournie et paiement intégralement fourni), **il ne sera pas possible d'assister aux cours.**
- Article 3** Le certificat médical n'étant plus obligatoire pour la pratique de sport dans un club non affilié à une fédération et ne faisant pas de compétition, il est cependant demandé aux adhérents de signer **LA FICHE D'URGENCE attestant ne pas faire l'objet de contre-indications à la pratique de la danse ou de la zumba.**
- Article 4** Les adhérents devront respecter la salle et le matériel mis à leur disposition.
- Article 5** Les adhérents sont tenus au respect du professeur et devront se conformer aux recommandations de celui-ci ainsi qu'à celles émises par le bureau.
- Article 6** Le professeur pourra appeler l'attention du bureau sur un adhérent ne respectant pas les recommandations des articles 4 et 5.
- Article 7** L'assurance souscrite par la 'JSN Administration' couvre les adhérents pendant les séances de cours dans la salle et durant les représentations du spectacle de fin d'année.
- Article 8** Les parents, ainsi que des enfants non-inscrits aux cours, ne peuvent assister aux cours que sur invitation du professeur ou d'un membre du bureau.
- Article 9** Les enfants doivent être amenés et repris par les parents ou une personne recommandée, dans la salle. Avant de laisser votre enfant aux cours et ce, pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de **vous assurer de la présence du professeur. Ni l'Association, ni le professeur ne seront tenus responsables de votre enfant en l'absence du professeur, avant son arrivée ou avant le début du cours.**
- Article 10** Les horaires des cours, notamment de début de cours doivent être respectés, Soyez à l'heure.
- Article 11** Lorsqu'un professeur est en arrêt maladie, les cours ne sont pas obligatoirement récupérés. Ils peuvent l'être en fonction du bon vouloir et de la disponibilité du professeur.
- Article 12** Si un adhérent a pris la décision de ne plus assister aux cours (quelle qu'en soit la raison), **vous voudrez bien en informer impérativement le professeur ET le bureau.** La cotisation sera acquise et ne pourra être remboursée.
- Article 13** **LE BUREAU NE REMBOURSE PAS LA COTISATION, NI UNE PARTIE DE CELLE-CI SI UN ADHERENT N'ASSISTE PLUS AUX COURS, MEME POUR DES RAISONS MEDICALES. LES COURS D'ESSAI PERMETTENT D'EVALUER SI LA DISCIPLINE PLAIT OU CONVIENT.**
- Article 14** Le bureau ne rembourse pas les cotisations si arrêt des cours pour cause de pandémie.
- Article 15** **Le spectacle de fin d'année est obligatoire pour toutes les représentations pour les enfants.** Il conviendra donc de prévenir le professeur ET le bureau en cas d'absence au spectacle, dans les meilleurs délais. A titre d'information, **le spectacle est payant** pour tous les spectateurs (parents et autres), sauf pour certains bénévoles.

Article 16 Tout manquement au présent règlement ou tout acte d'indiscipline notoire (insolence, non-respect du matériel) entraînera l'exclusion de l'adhérent après délibération du bureau avec le professeur.

Article 17 En cas d'exclusion, la cotisation sera considérée comme acquise à la section et ne sera pas remboursée.

Le bureau JSN Danse.